

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

6^e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

A Roubaix, devant plus de huit cents électeurs, sous la présidence de M. Eugène Motte, la candidature de Georges Durocq a été vivement acclamée.

Dans la Salle Artistique, rue des Champs, devant un immense auditoire, a eu lieu la grande réunion où M. Georges Durocq, candidat républicain, s'est présenté aux électeurs de Roubaix.

M. Eugène Motte, maire de la ville, président de la réunion, avec MM. Paul Grimonprez et Edmond Natalis, comme assesseurs. Sur l'estrade se tenaient à côté du bureau, MM. Félix Chatelet, Deschodt et Savy, adjoints; MM. Picard, Dusart, Hocque, Dubois, Cléty, Noyelle, Segard, conseillers municipaux; MM. Lefebvre, Léon Depinne, anciens conseillers municipaux.

DISCOURS DE M. EUGENE MOTTE. Dans une vibrante allocution, M. Eugène Motte, maire de Roubaix, a exposé les raisons pour lesquelles il avait accepté d'être scruté le 24 avril, il a jugé nécessaire d'intervenir pendant le ballottage.

Avant le premier tour, dit-il, on était en face de deux candidats se réclamant de la République et des principes de gouvernement: l'un voulant la République avec une violence acerbe, l'autre plus prudent et plus sage, désireux de mêmes réformes avec un esprit plus méthodique. Il y avait entre les deux un point commun: ils se présentaient comme des républicains, et de gouvernement, très loin des utopies collectivistes.

Depuis le 24 avril, la situation n'est plus la même. Les électeurs se sont prononcés: M. Durocq, par sa politique, en faveur d'un collectivisme. Rien ne laissait prévoir, malgré ses fautes et ses faiblesses pour les partis extrêmes, qu'il allait recommander à ses électeurs de voter pour lui.

DISCOURS DE M. LOUIS MARIN. M. Louis Marin, député républicain progressiste de Nancy, s'est excusé de prendre la parole, le candidat et les Roubaixiens présents n'ayant besoin d'aucune parole amie pour rappeler magnifiquement leur tâche.

Le candidat républicain, partisan de l'ordre, Georges Durocq, a évoqué le danger pour la cité Roubaixienne d'avoir deux collectivistes comme représentants à la Chambre.

Un seul suffit, le prophète Jules Guesde; l'autre ne serait que la doublure et ne ferait que répéter et mal, les leçons de son grand chef.

Il aurait fallu, ajoute M. Motte, que M. Durocq soit resté invisible et aveugle pour ne pas admirer et aimer la République dans son magnifique effort de relèvement national. M. Motte déclare:

La République doit être fraternelle, ouverte à tous, générale. C'est pour cette République qu'après mon père, Alfred Motte, j'ai lutté. Je n'ai jamais eu de parti, et j'admire ceux qui déclarent à tout moment qu'ils en ont un.

DISCOURS DE M. GEORGES DUROCQ. M. Georges Durocq prend ensuite la parole. Ses premiers mots ont pour but de remercier M. Motte d'avoir bien voulu présider cette magnifique réunion. La présence du maire de Roubaix, dit-il, est une garantie.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Roubaix, dont on connaît le passé républicain, les grandes qualités d'administration et qui symbolise la lutte contre le collectivisme, est pour sa candidature le meilleur des parages.

Puis, spirituellement, M. Durocq examine et résume les griefs qu'on lui a opposés. On lui a, notamment, reproché de n'être pas Roubaixien. Mais il est du Nord et Roubaix sait accueillir et donner droit de cité à ceux qui prennent à cœur les intérêts de cette grande ville industrielle.

M. Durocq met ensuite en valeur les qualités éminentes des Roubaixiens, leur culte de l'effort, leurs traditions laborieuses, leur esprit de progrès et de perfectionnement intellectuel. Mais il exalte, par dessus tout, la fraternité, les beaux élan de solidarité, de concorde et d'union qui font par excellence de Roubaix, la ville de la prévoyance et de la mutualité, de la lutte contre la misère et contre tous les maux qui menacent les populations ouvrières.

Le sympathique candidat d'union républicaine développe alors son programme législatif, dont nos lecteurs connaissent les détails: réforme fiscale, amélioration du projet des retraites ouvrières, ordre et économie dans le fonctionnement de l'administration, décentralisation administrative.

Il se déclare fermement résolu à combattre le collectivisme, avec ses chimères, ses dangereuses utopies, sa stérile et fratricide lutte des classes, sa fureur de désordre et l'excitation à la haine et à la guerre civile.

M. Georges Durocq termine, aux applaudissements répétés de l'auditoire, par un vibrant appel à l'union de tous les républicains, à l'oubli des petites rivalités de partis devant le péril commun à la concorde entre tous les Français désireux de travailler à la prospérité, à la grandeur du pays dans la paix sociale dans l'entente féconde.

DISCOURS DE M. LOUIS MARIN. M. Louis Marin, député républicain progressiste de Nancy, s'est excusé de prendre la parole, le candidat et les Roubaixiens présents n'ayant besoin d'aucune parole amie pour rappeler magnifiquement leur tâche.

Le candidat républicain, partisan de l'ordre, Georges Durocq, a évoqué le danger pour la cité Roubaixienne d'avoir deux collectivistes comme représentants à la Chambre.

Un seul suffit, le prophète Jules Guesde; l'autre ne serait que la doublure et ne ferait que répéter et mal, les leçons de son grand chef.

Il aurait fallu, ajoute M. Motte, que M. Durocq soit resté invisible et aveugle pour ne pas admirer et aimer la République dans son magnifique effort de relèvement national. M. Motte déclare:

La République doit être fraternelle, ouverte à tous, générale. C'est pour cette République qu'après mon père, Alfred Motte, j'ai lutté. Je n'ai jamais eu de parti, et j'admire ceux qui déclarent à tout moment qu'ils en ont un.

DISCOURS DE M. GEORGES DUROCQ. M. Georges Durocq prend ensuite la parole. Ses premiers mots ont pour but de remercier M. Motte d'avoir bien voulu présider cette magnifique réunion. La présence du maire de Roubaix, dit-il, est une garantie.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

UN APPEL de la Fédération Républicaine Anticollectiviste. Nous recevons la communication suivante: FEDERATION REPUBLICAINE ANTICOLLECTIVISTE. Aux électeurs républicains.

La Fédération républicaine anticollectiviste de la VI^e circonscription, s'inspirant de l'immortelle déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui affirme les droits naturels de l'homme et dont le collectivisme est la négation absolue, a entrepris:

La défense du droit de propriété, de la liberté de conscience, de la liberté de culte, de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de la liberté de l'industrie et du commerce, de la liberté de l'enseignement, de la liberté de la justice.

Elle est l'adversaire de la hideuse lutte des classes et des sans-patrie qui révent de planter le drapeau national dans le fumier!

A la politique d'excitations démocratiques, de violence, de révolution sociale, elle oppose énergiquement l'apaisement, la paix sociale, la justice sociale.

Contre le drapeau rouge, symbole de désordre, elle croit le drapeau tricolore, symbole de la Patrie et de la concorde républicaine.

Entre les deux candidats qui restent en présence, elle ne peut hésiter. Elle choisit M. Edouard Roussel, candidat d'Union républicaine et de défense sociale.

Le Président de la Fédération Républicaine Anticollectiviste: Edouard Roussel.

UNE LETTRE DE M. EDOUARD ROUSSEL. M. Edouard Roussel, conseiller général, adjoint au maire de Roubaix, président de la Fédération républicaine, adresse aux électeurs la lettre suivante:

FEDERATION REPUBLICAINE ANTICOLLECTIVISTE. Roubaix, 5 mai 1919. 6^e Circonscription. Monsieur et cher concitoyen.

Vous tenez le sort de la sixième circonscription entre vos mains. Vous assistez dimanche prochain, vous votez pour le candidat républicain, ou bien vous votez pour le candidat anticollectiviste dont il résume les principes.

L'électeur anticollectiviste qui devant le danger révolutionnaire, s'abstient de voter, est comme le soldat qui déserte devant l'ennemi.

Mais vous ne pouvez pas le faire. Vous devez voter. Vous devez voter pour le candidat républicain, car c'est lui qui seul peut assurer la prospérité de notre pays.

En vous abstenant de voter dimanche, vous assumez la responsabilité de malheurs qui peuvent résulter pour tous et dont vous ne serez pas la première victime.

Le candidat républicain, partisan de l'ordre, Georges Durocq, a évoqué le danger pour la cité Roubaixienne d'avoir deux collectivistes comme représentants à la Chambre.

Un seul suffit, le prophète Jules Guesde; l'autre ne serait que la doublure et ne ferait que répéter et mal, les leçons de son grand chef.

Il aurait fallu, ajoute M. Motte, que M. Durocq soit resté invisible et aveugle pour ne pas admirer et aimer la République dans son magnifique effort de relèvement national. M. Motte déclare:

La République doit être fraternelle, ouverte à tous, générale. C'est pour cette République qu'après mon père, Alfred Motte, j'ai lutté. Je n'ai jamais eu de parti, et j'admire ceux qui déclarent à tout moment qu'ils en ont un.

DISCOURS DE M. GEORGES DUROCQ. M. Georges Durocq prend ensuite la parole. Ses premiers mots ont pour but de remercier M. Motte d'avoir bien voulu présider cette magnifique réunion. La présence du maire de Roubaix, dit-il, est une garantie.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

Condamnation à mort. En conséquence la Cour condamne l'accusé Liabeuf à la peine de mort.

Le jury entre alors en délibération. Vingt-neuf questions ont été posées. Le verdict est affirmatif sur toutes ces questions et met sur les circonstances atténuantes.

à dans la tête et même derrière la tête, c'est à coup sûr le moment où il pose sa candidature à une fonction publique comme par exemple un mandat législatif. Peu de concurrents d'ailleurs manquent à le faire. La profession de foi a été créée pour cela. Elle dit aux électeurs: je veux ceci, je veux cela, votez pour moi.

Mais il y a des réfractaires à la coutume et à l'obligation. Et M. Dron en est. Le pays tout entier s'est prononcé au premier tour de scrutin et se prononcera encore dimanche sur la question très importante de la réforme électorale; chacun des candidats a été élu ou battu selon qu'il arborait ou non le cartel de la R. P. Seul M. Dron ne s'est pas prononcé.

M. Dron, dit le journal radical qui le patronne, ne pas être l'adversaire de l'application de ce système aux élections législatives. S'il est vrai qu'il se trouve dans la Chambre nouvelle une majorité en faveur de l'adoption de la R. P., M. Dron, en vertu de ses déclarations, fera partie de cette majorité.

Cela veut dire, évidemment, qu'il sera élu. Cela veut dire dans la bouche de M. Dron: voter pour moi, votez pour les partisans de la R. P., car je ne me suis pas prononcé contre la majorité de la Chambre nouvelle l'approuve, je l'approuverai aussi. Et vous, adversaires de la R. P. votez pour moi, car je ne me suis pas prononcé pour et si la majorité de la Chambre nouvelle le repousse, je la repousserai de même.

En préférence, ni vues personnelles sur rien, je ferai comme les autres, je voterai blanc ou noir, selon que la majorité votera noir ou blanc. Mais, de grâce, donnez-moi vos suffrages. Gardez-vous d'être Bernard-Flipe, car, lui, sait ce qu'il veut et dit ce qu'il pense.

Il a des idées nettes, bien arrêtées; moi j'en change aussi souvent que l'est le vent. Je n'ai qu'une opinion, moi j'en ai pour tous les goûts et toutes les circonstances. Vous voulez la R. P.? Vive la R. P.! Vous n'en voulez pas? Je l'abhorre.

Il faut avouer que M. Dron en prend à son aise avec les électeurs. Mais il s'abuse, s'il s'imagine capter leur confiance en s'appuyant sur un programme si confus et si flottant. Les Roubaixiens ne sont pas à la fois chair et poisson. Ils aiment la clarté et la franchise; ils refuseront leurs suffrages au candidat dont les déclarations sont si imprécises et voteront en masse pour celui qui veut la justice et qui ose le dire!

Socialistes, libéraux, radicaux, qui que vous soyez, si vous êtes partisans du droit et de l'équité, si vous voulez la représentation légale de tous les intérêts, votez pour Bernard-Flipe, candidat républicain proportionnaliste!

A une proclamation de M. Dron, publiée par la presse radicale et adressée aux électeurs sous forme de circulaire le Comité républicain proportionnaliste répond, par voie d'affiches et de tracts, en ces termes:

UN PLAT VENTRE. Telle est l'attitude de M. Dron pour le second tour de scrutin. Le scrutin du 24 avril n'a donné à réfléchir, écrit-il.

Battu par M. Bernard-Flipe, serré de près par le citoyen Ingels, M. Dron rente son passé à essayer de sauver ses quinze mille.

Elle a battu la circulaire qui lui adresse aux électeurs. Il s'y jette à plat ventre devant les proportionnalistes qui vont à eux et converti les extrêmes avec un sourire de pitié moqueuse.

Il s'y jette à plat ventre devant les Employés de chemins de fer qui ont obtenu des prestations de dévouement comme de la mendicité électorale.

Il s'y jette à plat ventre devant les petits fonctionnaires qui à la mesure de la baguette et qui se souviennent.

Il s'y jette à plat ventre devant les caharistes qui attendent de lui la suppression de la licence et lui reprochent son court à la Chambre.

Il s'y jette à plat ventre devant les critiques qui n'en croient pas leurs yeux de voir sur le papier qu'il prend le parti de ceux qui ont fait le mal.

Il s'y jette à plat ventre devant les travailleurs qui lui reprochent d'être un homme qui ne pense à eux que quand il a besoin de leur vote.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Il s'y jette à plat ventre devant les électeurs qui ont voté pour lui au premier tour de scrutin.

Je mets au défi M. Dron de dire dans un langage clair et précis ce qu'il a voulu dire par ces termes: « les manœuvres des partis délégués ».

J'attends sa réponse. LOUIS BERNARD-FLIPE, Candidat Républicain Proportionnaliste.

Électeurs, Vous connaissez maintenant les deux attitudes: celle de M. Dron, si pitoyable en face des électeurs qui lui a mécontenté et celle de M. Bernard-Flipe, loyale, franche, ouvertement proportionnaliste et réformatrice.

Si le résultat du premier tour de scrutin vous a donné à réfléchir, si vous devez savoir ce qu'il vous reste à faire.

M. Dron a perdu la première manche le 24 avril; il faut qu'il perde la seconde manche le 8 mai.

Parti abstention! Tous sans urnes pour M. Louis Bernard-Flipe! Le Comité Républicain Proportionnaliste.

Le cas de M. Doumer. Le 4 mai. — Le bureau de la Fédération républicaine radicale et radical-socialiste du département de l'Aisne, appelé à examiner la situation électorale dans la deuxième circonscription de Laon, et sollicité d'indiquer aux républicains la conduite à tenir au deuxième tour de scrutin, s'est prononcé contre M. Doumer.

L'ordre du jour qu'il a adopté rappelle notamment que M. Doumer a reçu de M. Méline le poste de gouverneur de l'Indo-Chine, qu'il a renversé M. Brisson de la présidence de la Chambre, qu'il a été candidat à l'élection du président de la République contre M. Fallières.

Il conclut: Le bureau de la Fédération républicaine radicale et radical-socialiste estime qu'il est impossible à un républicain d'accorder son suffrage à M. Doumer.

L'élection de l'Indo. Pondichéry, 4 mai. — M. Paul Bluyson, républicain de gauche, élu député le 24 avril, vient d'être proclamé par la commission de recensement.

EN INDO-CHINE. Contre le De-Tham. L'affaire Léo-Hoan. Hanoi, 4 mai. — Le bruit se confirme que la commission d'enquête chargée d'examiner la conduite de Léo-Hoan au cours des opérations dirigées contre le De-Tham, conclura très probablement au rejet des accusations portées contre le khamsai. L'instruction semble avoir prouvé la loyauté de celui-ci. Les démarches imprudentes qui lui ont été reprochées auraient été faites, à son insu, par des subordonnés qui s'étaient arrogés le pouvoir qui ne leur avaient pas été confiés.

AU PAYS ANNEXE. Contre la langue française. Strasbourg, 4 mai. — Par un décret, le gouvernement d'Alsace-Lorraine ordonne d'introduire la langue allemande comme langue officielle dans 21 localités lorraines près de la frontière française.

On sait que le gouvernement impérial d'Alsace-Lorraine prend de temps à autre une décision de ce genre sous prétexte que la majorité des habitants des communes visées parle allemand. Les statistiques employées à cet effet sont très contestées et ont toujours été contestées. A la Délégation, des critiques très vives ont été formulées contre la nouvelle ordonnance. Mais en vain. C'est le 7er juillet qu'elle doit être appliquée.

Les Biens ecclésiastiques. Châlons-sur-Marne, 5 mai. — On connaît le procès qui s'est élevé entre l'évêque de Châlons, la ville de Châlons et l'administration des domaines, séquestrée des biens ecclésiastiques. Il s'agit d'une galerie de tableaux légués à l'évêque de Châlons par l'abbé Joannès, en 1804. Après la loi de Sévillat, la ville revendiqua ces tableaux, mais le tribunal lui donna tort. Appel fut fait de ce jugement. La Cour vient de rendre un arrêt qui infirme le jugement du tribunal de Châlons et sequestre pour être liquidés comme les autres biens de la messe.

Double suicide dramatique à Paris. Paris, 4 mai. — Les époux Koubours, qui étaient dans une affreuse misère, se sont pendus, ce soir, dans un hôtel meublé de la rue des Canettes, dans des circonstances dramatiques.

Le mari s'est pendu le premier. Après avoir attendu sa mort, sa femme coupa la corde et se pendit à son tour en se servant du lien fatal.

UN BEBE SE NOIE DANS UNE CUVÉ. A LILLE. — Mercredi après-midi, Mme Pennic committ l'imprudence d'abandonner son enfant, âgé de deux ans, près d'une cuve remplie d'eau et de linge. A son retour, elle aperçut son bébé qui gisait à proximité de la cuve, la tête enfoncée dans un linge roussissant. La mort avait déjà fait son œuvre.

GRAVE ACCIDENT A HAZEBROUCK. — Mercredi soir, M. Julien Everaert, 28 ans, cultivateur, par suite d'un brusque écart de son cheval, a été serré entre son véhicule et une voiture qui passait. Le docteur qui procéda à un examen a conclu à la fracture de plusieurs côtes et à des lésions internes.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort, dans le courant de mercredi, de M. Joseph Vandamme, brasseur à Lille, ancien président du Syndicat des brasseries de Lille, âgé de 70 ans, après une longue maladie qui ne faisait pas prévoir un dénouement si rapide. M. Vandamme, député du Nord, les funérailles auront lieu samedi à onze heures, au l'égise Saint-Étienne, à Lille.

Cotons Américains. New-York, 4 mai. COURS DE CLOTURE.

Table with 4 columns: TERME, NEW-YORK, NEW-ORLEANS, and sub-columns for 'Ce jour' and 'Précède'.

Les Désordres de Dunkerque. Soirée troublée. Dunkerque, 4 mai. — Voici de nouveaux détails sur la soirée qui a été particulièrement troublée: Une réunion qui s'est tenue à 7 heures 1/2, avait rassemblé un nombre considérable de grévistes. Environ 3000 étaient présents dans la salle de l'Avenir.

LA SORTIE DE LA RÉUNION. Les grévistes chantèrent la marche du 17e; les manifestants chargés de toutes parts par les gendarmes l'enlèrent de tous les côtés.

Aux alentours de la gare, de gros incidents se sont produits. Un gréviste fut relevé la figure enflée par un groupe de manifestants qui le traînèrent pour le jeter dans la mer.

UN SUICIDE EN MER. Un passager de nationalité anglaise d'une trentaine d'années, s'est jeté à la mer du pont du paquebot «Pas-de-Calais», dans le trajet de Douvres à Calais. Il n'a pu être retrouvé.

LA REVOLTE ALBANAISE. Une ville tombée aux mains des rebelles. Francfort, 4 mai. — On mande de Constantinople, à la «Gazette de Francfort»: Selon de nouvelles dépêches consulaires, de Métrovitza, on a entendu hier, autour de la ville, une violente canonnade, avec parfois des fusillades intermittentes.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

Le Scrutin de Ballottage. Les déclarations de candidatures. Paris, 4 mai. — Une note officielle dit que le nombre de déclarations de candidatures, faites à l'occasion du premier tour de scrutin, pour les élections législatives, s'est élevé à 397; 254 déclarations nouvelles se sont produites en vue du second tour, soit au total 544 déclarations. Dans ce nombre figurent 41 pour la 2e circonscription de Villefranche, 21 pour la 2e circonscription de Sarthe (Corse), 41 pour la 2e circonscription d'Alais (Gard), 21 pour la 1re circonscription de Villefranche (Haute-Garonne), 24 pour la 1re circonscription de Bézier (Aveyron), 63 pour la circonscription d'Arignon (Vaucluse).

Rappelons que pour les élections de 1906, il ne s'était produit que 2.375 candidatures.

La Grève des Inscriés à Marseille. Les départs de navires. Marseille, 4 mai. — Sont partis aujourd'hui le paquebot «Jaune», sur la Mer Noire, avec un équipage complet d'inscriés maritimes, ainsi que le «Maréchal Bugeaud» pour Alger.

Sont partis avec des équipages mixtes: le «Gelo» pour Bastia; le «Djurdjrah» pour Tunis; le «Emir» pour Oran et la «Savoie» pour Alger.

Nomination d'une commission. Marseille, 4 mai. — M. Cadenat, député de Marseille, a saisi récemment le préfet des Bouches-du-Rhône, d'une proposition tendant à la nomination d'une commission chargée d'examiner les causes du conflit et de proposer sur le différend qui existe entre les inscriés et le Gouvernement.

Cette commission devait être composée de deux députés, deux membres de la Chambre de Commerce, deux conseillers généraux, deux conseillers municipaux et deux délégués des inscriés.

M. Briand, saisi de cette proposition, a fait répondre que le Gouvernement ne pouvait accepter un arbitrage de cette nature.

Le trésor, enfoui au lieu dit les Perrières, semble avoir été caché en 270 au moment de la fameuse insurrection des Bagaudes, paysans gaulois, qui ravagèrent Autun et la région de 270 à 277.

Ces pièces de monnaie, qui sont très bien conservées, ont été déposées au musée de Tournus.

UN SUICIDE EN MER. Un passager de nationalité anglaise d'une trentaine d'années, s'est jeté à la mer du pont du paquebot «Pas-de-Calais», dans le trajet de Douvres à Calais. Il n'a pu être retrouvé.

LA REVOLTE ALBANAISE. Une ville tombée aux mains des rebelles. Francfort, 4 mai. — On mande de Constantinople, à la «Gazette de Francfort»: Selon de nouvelles dépêches consulaires, de Métrovitza, on a entendu hier, autour de la ville, une violente canonnade, avec parfois des fusillades intermittentes.

Diakova serait tombée le soir aux mains des Albanais. Cette importante nouvelle n'a pas encore reçu une confirmation directe.

A trois kilomètres de Métrovitza, les Albanais ont enlevé un train de munitions, de matériel. Au cours de la lutte, ils ont tué trois officiers et fait une centaine de prisonniers. Une brigade de soldats a été envoyée pour renforcer les troupes combattant les Albanais.

Suivant une dépêche consulaire reçue dans la nuit de Métrovitza, la ville de Diakova serait en flammes.

UN VOTE DE LA CHAMBRE TURQUE. Constantinople, 4 mai. — La Chambre a repoussé par 130 voix contre 47, la motion des députés albanais, tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les troubles en Albanie.

Les Journaux de Paris de jeudi matin. Paris, jeudi, 5 mai.

LA CONDAMNATION DE LIABEUF. Du Radical: Liabeuf est condamné à mort. Le jury n'a pas admis de circonstances atténuantes à l'acte de sauvagerie commis par l'ouvrier cordonnier.

Le citoyen Thalamos. De l'Éclair: Thalamos n'est rien, ni par le talent, ni par les services, ni même par les idées. Il n'a d'existence que de notoriété que par une bassesse, par une négation, par une grossière insulte à celle de son advers